

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2015**

OBJET

**10 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU PARKING DU
CHAMP-DE-FOIRE**

N° 2015-07-10

NOMENCLATURE : 3/5/1

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 9

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Yvon LERAT donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Absent : 1

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...9
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

La Commune de Treillières est propriétaire de parcelles en centre-bourg, sur la place du Champ de Foire, actuellement occupées par un parking public et d'anciens bâtiments de la poste ouverts aux associations. Depuis 2013, les élus travaillent à la reconfiguration de cette place qui bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur de l'agglomération. L'étude urbaine, rendue début 2014, a posé les premiers jalons pour l'implantation d'un pôle médical et paramédical le long de la rue de la mairie.

Dans cette perspective, les élus ont rencontré l'ensemble des professionnels de santé intéressés par cette opération immobilière. Ces derniers ont constitué une Société Civile de Construction Vente (SCCV), et se sont fait accompagner par un architecte pour définir le programme de leur opération.

Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE10-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé le protocole d'accord sur la cession éventuelle du foncier nécessaire au projet du pôle médical. Les terrains concernés par cette cession intègrent une partie du parking du Champ-de-Foire ; cet espace étant réduit au strict besoin de l'opération afin de conserver le maximum de places de stationnement.

Le projet entre aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle qui nécessite de procéder au déclassement d'une partie de la parcelle communale cadastrée D1378. En effet, l'usage de parking public en fait un espace ouvert à la circulation publique, au même titre qu'une voie communale. Elle fait donc partie du domaine public communal.

La cession de cette parcelle ne pourra être engagée qu'après son déclassement.

Pour ce faire il convient d'engager la procédure suivante :

- Délibération autorisant le Maire à lancer la procédure de déclassement,
- Constat de la désaffectation matérielle du terrain,
- Enquête publique,
- Délibération actant le déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Abstentions décide :

- **D'ENGAGER la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du parking de la place du Champ-de-Foire ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.**

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE10-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015